



11.2.3.10, 11.2.3.7 et Complément TCA

Contrôles de sûreté des approvisionnements de bord autre que l'inspection-filtrage et protection des aéronefs 4 H 30 + Test

Formation initiale

Objectifs

11.2.3.10

- a) Connaître les actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- b) Connaître les prescriptions légales applicables
- c) Connaître les objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
- d) Connaître les procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- e) Connaissance des procédures de notification
- f) Savoir identifier les articles prohibés
- g) Réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- h) Connaître les moyens de dissimulation d'articles prohibés
- i) Connaître les exigences de protection applicables au courrier et au matériel des transporteurs aériens, aux approvisionnements de bord et aux fournitures d'aéroport, selon le cas
- j) Connaître les exigences applicables au transport, le cas échéant

Public - pédagogie

Public / Pré requis :

Public : Personnes qui détiennent une carte d'identification aéroportuaire effectuant des contrôles de sûreté des approvisionnement de bord autre que l'inspection-filtrage et mettant en œuvre la protection des aéronefs

Prérequis: Bonne maîtrise du Français (parlé et écrit)

Equipement obligatoire : Aucun

Pédagogie / modalité d'évaluation :

- Alternance de théorie et d'échanges pédagogiques
- Test d'évaluation des acquis avec remise d'une attestation

Complément TCA

- k) Compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'I/F
- l) Connaissance des procédures de contrôle d'accès et les procédures d'I/F correspondantes
- m) Connaissance des cartes d'identification utilisées
- n) Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté

11.2.3.7 Hors procédure scellés

- a) Connaissance de la marche à suivre pour protéger les aéronefs et prévenir les accès non autorisés aux aéronefs
- e) Connaissances des procédures d'intervention d'urgence